

États financiers

Pour l'exercice terminé le
31 mars 2016



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA



Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction	3
Rapport des auditeurs indépendants.....	4
État de la situation financière	6
État des résultats et de la situation financière nette.....	7
État de la variation de la dette nette	8
État des flux de trésorerie	9
Notes aux États financiers.....	10



Déclaration de responsabilité de la direction

La direction de la Chambre des communes est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des États financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, ainsi que de toute l'information qui s'y trouve.

La direction a préparé ces États financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public en se fondant sur ses meilleures estimations et son jugement éclairé, s'il y a lieu, et en tenant compte de l'importance relative. L'information financière présentée pour les *Comptes publics du Canada* concorde avec les présents États financiers.

La direction tient à jour un système de gestion financière et de contrôle interne, ainsi que des pratiques de gestion conçus pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de la réalisation des objectifs de la Chambre des communes, et que les opérations sont menées en fonction des Règlements administratifs approuvés par le Bureau de régie interne et des exigences de la loi.

La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses États financiers par la voie de la sélection, de la formation et du perfectionnement minutieux d'employés qualifiés, de dispositions organisationnelles permettant une répartition appropriée des responsabilités, ainsi que de programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des directives, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble de la Chambre des communes.

À la demande de la direction, ces États financiers ont fait l'objet d'un audit par Ernst & Young LLP, les auditeurs indépendants mandatés par la Chambre des communes.

Au nom de la Chambre des communes,

Marc Bosc
Greffier par intérim de la Chambre des communes

Daniel G. Paquette CPA, CA
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
en ce 6^e jour d'octobre 2016

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au greffier de la Chambre des communes

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **Chambre des communes**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats et de la situation financière nette, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Chambre des communes** au 31 mars 2016, ainsi que de sa performance financière, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 6 octobre 2016

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016	2015
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (<i>note 4</i>)	37 101	31 135
Indemnités de vacances et congés compensatoires	7 276	7 992
Obligations au titre d'immobilisations corporelles louées (<i>note 5</i>)	-	741
Avantages sociaux des employés (<i>note 6</i>)	40 678	35 709
Fonds de recherche de la flamme du centenaire (<i>note 7</i>)	19	16
<i>Total des passifs</i>	85 074	75 593
Actifs financiers		
Encaisse	278	723
Somme à recevoir du Trésor	31 653	28 398
Débiteurs (<i>note 8</i>)	9 997	7 030
Avances (<i>note 9</i>)	736	823
Stocks aux fins de revente	474	285
<i>Total des actifs financiers</i>	43 138	37 259
Dette nette	41 936	38 334
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	5 721	4 688
Stocks aux fins d'utilisation	3 926	2 644
Immobilisations corporelles (<i>note 10</i>)	21 131	16 541
<i>Total des actifs non financiers</i>	30 778	23 873
Situation financière nette	11 158	14 461

Obligations contractuelles (*note 11*)

Passif éventuel (*note 12*)

Approuvé par :

Marc Bosc

Greffier par intérim de la Chambre des communes

Daniel G. Paquette CPA, CA

Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

en ce 6^e jour d'octobre 2016



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

État des résultats et de la situation financière nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	<i>Budget</i>	2016	2015
<i>(en milliers de dollars)</i>	<i>(note 13)</i>		
Charges			
Fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux	328 516	348 002	323 586
Installations	60 081	60 081	59 994
Transport et communications	48 080	33 104	35 603
Services professionnels et spéciaux	21 351	18 745	17 913
Locations	11 961	17 055	13 739
Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et agencements	9 577	13 065	6 532
Services publics, fournitures et approvisionnements	10 579	6 948	9 358
Information	9 266	5 117	6 948
Amortissement des immobilisations corporelles	5 587	5 587	6 166
Réparation et entretien	10 021	3 704	2 614
Perte nette sur l'aliénation des immobilisations corporelles	34	34	57
Autres	250	826	415
<i>Total des charges de fonctionnement</i>	515 303	512 268	482 925
Paievements de transfert aux associations internationales	1 002	1 002	983
Total des charges (note 17)	516 305	513 270	483 908
Revenus			
Recouvrements de coût	-	14 923	15 123
Services de restauration – ventes	2 648	2 286	2 684
Autres	62	75	99
Total des revenus	2 710	17 284	17 906
Coût net des activités poursuivies	513 595	495 986	466 002
Activités transférées au Service de protection parlementaire	5 698	5 698	23 410
Coût de fonctionnement net	519 293	501 684	489 412
Financement et transferts			
Encaisse nette fournie par le Trésor	-	(421 032)	(411 292)
Variation de la somme à recevoir du Trésor	-	(3 255)	(10 137)
Services reçus gratuitement (note 15 (a))	-	(77 908)	(77 671)
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaire en arrérages (note 16)	-	50	7 598
Transfert au Service de protection parlementaire (note 18)	-	(2 842)	-
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts	-	(3 303)	(2 090)
Situation financière nette – début de l'exercice	-	14 461	16 551
Situation financière nette – fin de l'exercice	-	11 158	14 461

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents États financiers.



État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016	2015
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts	(3 303)	(2 090)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	10 364	7 323
Amortissement des immobilisations corporelles	(5 587)	(6 166)
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(34)	(57)
Transfert d'immobilisations corporelles aux ministères fédéraux	(67)	-
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(87)	(160)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	4 589	940
Variation due aux stocks aux fins d'utilisation	1 283	(62)
Variation due aux charges payées d'avance	1 033	850
Augmentation (diminution) nette de la dette nette	3 602	(362)
Dette nette - début de l'exercice	38 334	38 696
Dette nette - fin de l'exercice	41 936	38 334



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	501 684	489 412
Postes sans incidence sur la trésorerie		
Services reçus gratuitement (<i>note 15 (a)</i>)	(77 908)	(77 671)
Amortissement des immobilisations corporelles	(5 587)	(6 166)
Perte nette sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(34)	(57)
Paievements de transition pour la mise en œuvre des paievements de salaire en arrérages (<i>note 16</i>)	50	7 598
Variations de l'État de la situation financière		
Diminution (augmentation) de l'encaisse	(444)	254
Augmentation des débiteurs	2 966	2 135
Diminution des avances	(86)	(706)
Augmentation des charges payées d'avance	1 033	850
Augmentation des stocks	1 471	4
Transfert des actifs au Service de protection parlementaire (<i>note 18</i>)	532	-
Augmentation des créditeurs et charges à payer	(5 966)	(9 045)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	716	(200)
Augmentation des avantages sociaux des employés	(4 969)	(3 188)
Augmentation (diminution) du Fonds de recherche de la flamme du centenaire	(3)	2
Transfert des passifs au Service de protection parlementaire (<i>note 18</i>)	(3 374)	-
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	410 081	403 222
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	10 364	7 323
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(87)	(160)
Transfert d'actifs aux ministères fédéraux	(67)	-
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	10 210	7 163
Activités de financement		
Paievements de location d'immobilisations corporelles	741	907
Encaisse utilisée pour les activités de financement	741	907
Encaisse nette fournie par le Trésor	421 032	411 292

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents États financiers.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Autorisations et objectifs

La **Chambre des communes** est une institution autonome constituée en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*. En vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*, la Chambre a l'autorité de gérer toutes ses questions financières et administratives ainsi que celles de ses députés par la voie du Bureau de régie interne.

Le **Bureau de régie interne** est le corps administratif de la Chambre des communes; il surveille la gestion financière et l'administration de cette dernière au nom des députés. Il est présidé par le Président de la Chambre des communes et est composé de députés représentant tous les partis reconnus.

Le **greffier de la Chambre des communes** est le secrétaire du Bureau de régie interne et, est aussi haut fonctionnaire de l'Administration de la Chambre, relevant du Président de la Chambre.

Les **députés** exécutent les rôles de législateurs et de représentants de leur circonscription. Dans leur circonscription, les députés participent à des événements et à des activités, et discutent avec les électeurs de ce qui les préoccupe. À la Chambre, les députés participent aux débats, étudient et votent les projets de loi. Les députés siègent au sein des comités permanents et des comités spéciaux ou mixtes, car la Chambre des communes confie à ses comités l'étude approfondie des projets de loi ainsi que l'examen minutieux des programmes et des politiques du gouvernement. Ils font également partie d'associations parlementaires et de groupes interparlementaires, et se joignent à des délégations dans le cadre d'échanges parlementaires. Finalement, en caucus, les députés conçoivent des stratégies, discutent des politiques et examinent d'importants dossiers avec les autres députés de leur caucus, et dirigent le travail des bureaux de recherche. Certains députés endossent également d'autres fonctions à titre d'agents supérieurs de la Chambre, tels que le Président, le vice-président, le leader à la Chambre et le whip en chef.

L'**Administration de la Chambre** fournit aux députés au cours d'une législature les services de soutien nécessaires et est en permanence au service de la Chambre à titre d'institution en assumant la continuité d'une législature à l'autre, en permettant l'accès aux archives parlementaires et en veillant à la stabilité de l'infrastructure afin d'appuyer les députés dans le processus législatif. Elle offre des conseils et du soutien par le biais d'une vaste gamme de services tels que les services procéduraux, législatifs et juridiques, les services de gestion de technologies et de l'information, de gestion des immeubles, de restauration, des finances, des ressources humaines et de santé et sécurité au travail. Le personnel de la Chambre des communes s'efforce de toujours bien soutenir l'institution et les députés dans leurs rôles de législateur et de représentant des 338 circonscriptions à la Chambre, en comité et en caucus. L'Administration de la Chambre comprend six secteurs administratifs qui emploient l'équivalent de 1 543 employés à temps plein et qui relèvent du greffier: le Service de la procédure, le Bureau du légiste et conseiller parlementaire, le Service de l'information, les Opérations de la Cité parlementaire, le Service des finances et le Service en ressources humaines.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Autorisations et objectifs (suite)

Changements importants

Conformément à la Constitution et à la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*, les circonscriptions électorales fédérales ont été rajustées à la suite du dernier recensement décennal pour tenir compte des changements et des mouvements de la population du Canada. Les rajustements aux circonscriptions électorales fédérales sont entrés en vigueur le jour de la 42^e élection générale, soit le lundi 19 octobre 2015. Par conséquent, le nombre de circonscriptions est passé de 308 à 338.

Le 23 juin 2015, le projet de loi C-59 : *Loi n^o 1 sur le plan d'action économique de 2015*, a reçu la sanction royale, menant ainsi à la constitution d'un bureau officiel nommé Service de protection parlementaire, responsable des questions concernant la sécurité physique dans l'ensemble de la Cité parlementaire et sur les terrains de la Colline du Parlement. Le Président du Sénat et le Président de la Chambre des communes sont responsables de ce nouveau bureau ainsi que de son orientation générale en matière d'élaboration des politiques. Par conséquent, la Chambre des communes a transféré la responsabilité liée à la sécurité physique dans l'ensemble de la Cité parlementaire et sur les terrains de la Colline du Parlement au Service de protection parlementaire, y compris l'administration des questions financières et administratives afférentes ainsi que la responsabilité de la gérance des actifs et des passifs.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables

(a) Présentation

Les présents États financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

(b) Autorisations parlementaires

La Chambre des communes est financée au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Chambre des communes ne correspond pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public puisque les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement sommaire entre les deux méthodes d'établissement de rapports.

(c) Encaisse nette fournie par le Trésor

La Chambre des communes fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Chambre des communes est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par la Chambre des communes sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le Trésor consiste en la différence entre toutes les entrées et les sorties de fonds, y compris les opérations avec des ministères fédéraux.

(d) Somme à recevoir du Trésor

La somme à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Chambre des communes et le moment où elle est débitée du Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Chambre des communes a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(e) Débiteurs et avances

Les débiteurs et les avances sont comptabilisés comme étant des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(f) Stocks

i. Stocks aux fins de revente

Les stocks aux fins de revente sont composés des articles dans les cantines, les cafétérias et la Salle à manger parlementaire. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du premier entré, premier sorti.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

ii. Stocks aux fins d'utilisation

Les stocks aux fins d'utilisation sont composés des matières consommables, du matériel et des fournitures de bureau qui serviront ultérieurement et qui ont une valeur historique minimale de 50 000 \$. Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen pour les fournitures de bureau et selon la méthode du premier entré, premier sorti pour les autres articles.

(g) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est de 10 000 \$ ou plus sont comptabilisées selon leur coût d'achat. Les articles similaires de moins de 10 000 \$ sont inscrits à titre de charges dans l'État des résultats et de la situation financière nette. La Chambre des communes n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les montants liés aux actifs en développement sont transférés à la catégorie d'actifs appropriée au moment de l'achèvement et sont ensuite amortis. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

<u>Catégorie d'actif</u>	<u>Période d'amortissement</u>
Matériel et infrastructure informatique	3 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Machinerie et équipement	5 à 10 ans
Véhicules	5 à 7 ans
Autre équipement	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre de 10 ans ou la durée du bail
Équipement loué	Le moindre de 10 ans ou la durée du bail

(h) Avantages sociaux des employés

i. Salaires, avantages sociaux et indemnités de vacances

Les salaires, les avantages sociaux et les indemnités de vacances sont passés en charges lorsque les droits sont acquis en vertu des conditions d'emploi. Le passif lié aux salaires et aux avantages sociaux est calculé selon les conditions d'emploi en utilisant les niveaux de rémunération à la fin de l'exercice et le nombre de jours impayés à la fin de l'exercice. Le passif lié aux indemnités de vacances est calculé selon les niveaux de rémunération en vigueur au 31 mars pour l'ensemble des vacances inutilisées. Les indemnités de vacances à payer à la cessation d'emploi représentent des obligations de la Chambre des communes qui sont normalement financées par les autorisations parlementaires des exercices futurs.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

ii. Indemnités de départ des employés

Les employés qui ont droit à des indemnités de départ en vertu de leurs conventions collectives ou de leurs conditions d'emploi les accumulent à mesure qu'ils effectuent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des indemnités gagnées par les employés est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement du Canada.

iii. Prestations de retraite

a. Prestations de retraite des employés

Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Chambre des communes au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent l'obligation totale de la Chambre des communes relativement au régime de pension. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Chambre des communes n'est pas tenue de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du régime.

b. Prestations de retraite des députés

Les députés admissibles participent à un régime de pension à prestations déterminées en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les actifs et les passifs pour les comptes de retraite des députés ne figurent pas à l'État de la situation financière de la Chambre des communes puisque le gouvernement du Canada est responsable de ces comptes. Les cotisations de la Chambre des communes à ces comptes sont passées en charges à titre de dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Les députés qui ne sont pas admissibles à une pension immédiate ont droit à une indemnité de départ en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada* lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions parlementaires. L'obligation au titre des indemnités de départ est présentée dans les états financiers du gouvernement du Canada.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

iv. Congés de maladie

Les employés de la Chambre des communes peuvent accumuler des congés de maladie jusqu'à la fin de leur période de service. Les congés de maladie inutilisés ne sont pas monnayables au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi et ne peuvent pas être utilisés à titre de vacances. Ce sont des avantages sociaux cumulatifs non acquis. Les soldes de congé de maladie qui peuvent être utilisés au cours d'une année donnée en plus de l'allocation annuelle sont comptabilisés à titre de passif. Le coût des congés de maladie ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans les résultats nets de la période dans laquelle ils ont lieu.

(i) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes aux États financiers.

(j) Revenus

Les revenus proviennent principalement de la prestation des services de technologie de l'information et de gestion de l'information à des institutions parlementaires, de la planification à long terme des locaux dans le contexte des travaux de rénovation de la Cité parlementaire et des services de traiteur et de restauration. Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits sous-jacents donnant lieu aux revenus surviennent.

(k) Services reçus gratuitement

Les services reçus gratuitement de la part de ministères fédéraux pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(l) Paiements de transfert

Les paiements de transfert versés aux associations parlementaires et indépendantes internationales sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'un accord de transfert contractuel.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(m) Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur au moment où elles ont lieu.

(n) Incertitude liée à la mesure

La préparation des présents États financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, passifs, revenus et charges présentés dans les États financiers. Au moment de la préparation de ses États financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux postes pour lesquels des estimations sont établies sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ des employés, le passif pour les congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient grandement différer des estimations. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les États financiers de l'exercice au cours duquel ils sont connus.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

La Chambre des communes reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été accordées dans des exercices précédents, dans l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. Ainsi, les résultats nets du fonctionnement de la Chambre des communes diffèrent selon qu'ils sont présentés suivant le financement octroyé par le Parlement ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût net de fonctionnement et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016	2015
Coût de fonctionnement net	501 684	489 412
<i>Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût net de fonctionnement, mais sans incidence sur les autorisations :</i>		
Services reçus gratuitement (<i>note 15 (a)</i>)	(77 908)	(77 671)
Stocks utilisés	(2 839)	(6 007)
Amortissement des immobilisations corporelles	(5 587)	(6 166)
Avantages sociaux des employés	(7 523)	(3 188)
Remboursement de charges des exercices précédents	427	2 875
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(34)	(57)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(267)	(200)
Utilisation de charges payées d'avance	(4 688)	(3 836)
Autres	(874)	139
	(99 293)	(94 111)
<i>Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût net de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Achats d'immobilisations corporelles	10 364	7 323
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaire en arrérages (<i>note 16</i>)	50	7 598
Achats de stocks	5 064	6 011
Paiement sur le principal d'immobilisations corporelles louées	741	907
Charges payées d'avance	5 721	4 688
	21 940	26 527
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	424 331	421 828



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016	2015
Crédit 5 – Dépenses de fonctionnement	296 490	300 137
Montants législatifs	145 451	135 948
	441 941	436 085
Moins :		
Périmées – Fonctionnement	(17 610)	(14 257)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	424 331	421 828

4. Crédoiteurs et charges à payer

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016	2015
Créditeurs – Entités externes	19 820	13 790
Créditeurs – Ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral	1 324	2 154
	21 144	15 944
Charges à payer	15 957	15 191
Total des crédoiteurs et charges à payer	37 101	31 135



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Obligations au titre des immobilisations corporelles louées

La Chambre des communes a conclu des contrats de location-acquisition pour de l'équipement dont le coût s'élève à 4 251 362 \$ et l'amortissement cumulé à 4 251 362 \$ au 31 mars 2016 (4 363 651 \$ et 3 695 178 \$ respectivement au 31 mars 2015). La Chambre des communes n'a aucune obligation au titre des contrats de location-acquisition au 31 mars 2016 (741 292 \$ au 31 mars 2015).

6. Avantages sociaux des employés

(a) Indemnités de départ des employés

La Chambre des communes verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire de fin d'emploi. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Le tableau suivant présente l'information sur les indemnités de départ au 31 mars.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016	2015
Obligation au titre des indemnités de départ des employés – début de l'exercice	29 026	26 478
Charge pour l'exercice	25 110	5 940
Prestations versées pendant l'exercice	(22 633)	(3 392)
Obligation au titre des indemnités de départ des employés – fin de l'exercice	31 503	29 026

Suite aux négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'obtenir immédiatement un versement de la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi. Le calcul de l'obligation au titre des indemnités de départ en cours tient compte de ces modifications.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Avantages sociaux des employés (suite)

(b) Congés de maladie

La Chambre des communes alloue à ses employés admissibles un jour et quart (1¼) de congé de maladie par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés qu'en absence rémunérés au taux de rémunération régulier de l'employé lorsque ce dernier n'est pas apte à effectuer ses tâches en raison de maladie ou de blessure. Les congés de maladie inutilisés sont accumulés tout au long de la période de service de l'employé et ne sont pas monnayables lorsque la période de service de l'employé prend fin. Le tableau suivant présente l'information sur les congés de maladie au 31 mars.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016	2015
Obligation au titre des congés de maladie des employés – début de l'exercice	6 683	6 043
Charge pour l'exercice:		
Coût actuel du service	1 221	721
Coût des intérêts	151	115
Perte actuarielle	3 806	1 639
Gain sur compression	(1 113)	-
	4 065	2 475
Prestations versées pendant l'exercice	(1 573)	(1 835)
Obligation au titre des congés de maladie des employés – fin de l'exercice	9 175	6 683

À la fin de l'exercice 2015, une évaluation actuarielle de l'obligation liée aux congés de maladie des employés de la Chambre des communes a été effectuée selon la méthode de prévision des avantages sociaux proportionnelle aux services, ayant fait l'objet d'une extrapolation à la fin de l'exercice 2016. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la mesure de l'obligation liée aux congés de maladie des employés sont les suivantes :

	2016	2015
Taux d'actualisation	1,30 %¹	1,25 %
Taux annuel de l'augmentation économique salariale:		
2015	2,0 %	2,0 %
2016 et années suivantes	2,0 %	2,0 %
Durée moyenne de la période de service restante des employés actifs	14,5 ans	16 ans

¹ Compression à la suite du transfert de la responsabilité liée à la sécurité physique dans l'ensemble de la Cité parlementaire et sur les terrains de la Colline du Parlement au Service de protection parlementaire en date du 23 juin 2015 : 1,80 %.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Fonds de recherche de la flamme du centenaire

Le Fonds de recherche de la flamme du centenaire a pour objectif d'offrir des bourses à des personnes handicapées afin de leur permettre de mener des recherches et de préparer un rapport sur la contribution d'une ou de plusieurs personnes handicapées aux affaires publiques canadiennes ou aux activités du Parlement. Conformément à l'article 3 de la *Loi sur la bourse de recherches de la flamme du centenaire*, le Fonds de recherche de la flamme du centenaire est crédité de l'argent recueillie près de la flamme du centenaire sur la Colline parlementaire à Ottawa, ainsi que des sommes reçues autrement à titre de don.

8. Débiteurs

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016	2015
Débiteurs – Ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral	6 660	3 562
Débiteurs – Entités externes	3 347	3 478
	10 007	7 040
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs externes	(10)	(10)
Total des débiteurs	9 997	7 030

9. Avances

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016	2015
Petite caisse pour les députés	552	410
Avances de déplacement et de frais d'études	137	355
Petite caisse et monnaie d'appoint pour les employés de la Chambre des communes	28	39
Avances liées aux frais postaux	19	19
Total des avances	736	823



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Coût					Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	31 mars 2015	Acquisitions	Aliénations et ajustements	Transferts d'actifs en dévelop.	31 mars 2016	31 mars 2015	Amortissement	Aliénations et ajustements	31 mars 2016	2016	2015
Matériel et infrastructure informatique	17 009	1 773	(2 338)	-	16 444	14 245	1 558	(2 339)	13 464	2 980	2 764
Logiciels	18 101	5 912	-	2 640	26 653	14 003	2 065	-	16 068	10 585	4 098
Machinerie et équipement	4 415	278	(320)		4 373	3 493	220	(252)	3 461	912	922
Véhicules	1 758	616	(427)		1 947	795	256	(364)	687	1 260	963
Autre équipement	3 304	107	(155)		3 256	2 783	146	(147)	2 782	474	521
Améliorations locatives	7 948	1 216	(1 189)	236	8 211	4 353	674	(1 191)	3 836	4 375	3 595
Actifs en développement	3 009	462	(50)	(2 876)	545	-	-	-	-	545	3 009
Total partiel	55 544	10 364	(4 479)	-	61 429	39 672	4 919	(4 293)	40 298	21 131	15 872
Équipement loué	4 364	-	(113)	-	4 251	3 695	668	(112)	4 251	-	669
Total	59 908	10 364	(4 592)	-	65 680	43 367	5 587	(4 405)	44 549	21 131	16 541



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Chambre des communes peuvent donner lieu à certaines obligations pluriannuelles importantes en vertu desquelles la Chambre des communes sera tenue d'effectuer des paiements futurs au moment où les biens seront reçus et les services rendus. Les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être établie sont les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017	2018	2019	2020	2021 et exercices ultérieurs	Total
Baux	48	-	-	-	-	48
Ententes des fournisseurs	447	619	231	14	14	1 325

Dans le cours normal des activités, la Chambre des communes assume une obligation contractuelle par la voie des garanties fournies en lien avec les baux de bureau de circonscription des députés. Cette garantie couvre jusqu'à trois mois de frais location si le bail est résilié pour diverses raisons opérationnelles. Selon les frais de location qui peuvent être engagés par la Chambre au 31 mars 2016, l'obligation maximale est estimée à 2 223 820 \$ (1 543 271 \$ au 31 mars 2015).

12. Passif éventuel

En date du 31 mars 2016, la direction n'a aucune connaissance de réclamation réelle ou éventuelle auprès de la Chambre des communes.

13. Chiffres du budget

En raison des différences entre les autorisations parlementaires et les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, les chiffres du budget ont été rajustés aux fins de conformité à la méthode de comptabilité utilisée pour la préparation des présents États financiers. Les chiffres du budget ont également été rajustés à la suite du transfert de la responsabilité liée à la sécurité physique dans l'ensemble de la Cité parlementaire et sur les terrains de la Colline du Parlement au Service de protection parlementaire. La note 3 reflète le transfert de crédit au Service de protection parlementaire et fournit un rapprochement sommaire entre les méthodes d'établissement de rapport.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

14. Prestations de retraite

(a) Prestations de retraite des employés

Les employés de la Chambre des communes participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec, et sont indexées en fonction de l'inflation.

Les employés et la Chambre des communes versent des cotisations au régime. Le total des cotisations versées par la Chambre des communes, compris dans les charges de salaires et des avantages sociaux, s'élève à 23 155 433 \$ (21 975 392 \$ en 2014-2015), soit environ 1,25 fois (1,41 fois en 2014-2015) les cotisations des employés pour les membres existants qui devaient contribuer au coût du plan avant le 1^{er} janvier 2013 et 1,24 fois (1,39 fois en 2014-2015) pour les nouveaux membres qui doivent contribuer en date du 1^{er} janvier 2013 ou après.

La responsabilité de la Chambre des communes par rapport au régime de retraite se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Prestations de retraite des députés

Les députés participent à un régime de retraite composé de deux comptes distincts : le compte d'allocations de retraite des parlementaires (CARP) et les conventions de retraite des parlementaires (CR). Ces deux comptes sont parrainés et administrés par le gouvernement du Canada. Les députés ont droit à une allocation de retraite à compter de 65 ans ou à une allocation de retraite réduite dès 55 ans, lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions parlementaires à condition d'avoir versé des cotisations au régime pendant au moins six ans. Les prestations de retraite s'accumulent à un taux de trois pour cent de la moyenne la plus élevée des gains annuels admissibles pour toute période consécutive de cinq ans, multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à pension, à concurrence de soixante-quinze pour cent de la moyenne annuelle des gains ouvrant droit à pension. Les allocations de retraite sont indexées au taux d'inflation une fois que les prestataires atteignent l'âge de 60 ans.

Les députés et la Chambre des communes versent des cotisations au régime. Le total des cotisations versées par la Chambre des communes, compris dans les charges de salaires et avantages sociaux, s'élève à 19 956 466 \$ (22 556 790 \$ en 2014-2015).

La responsabilité de la Chambre des communes par rapport au régime de retraite se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

15. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Chambre des communes est apparentée à tous les ministères, les organismes et les sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Chambre des communes mène des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, la Chambre des communes a reçu gratuitement des services de la part de ministères et d'organismes fédéraux. Ces services reçus gratuitement ont été inscrits comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Chambre des communes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016	2015
Services publics et Approvisionnement Canada – Installations	60 081	59 994
Secrétariat du Conseil du Trésor – Part de l'employeur des primes d'assurance	17 520	17 362
Emploi et Développement social Canada – Services administratifs liés au traitement des indemnisations des accidentés du travail	307	315
Total des services reçus gratuitement	77 908	77 671

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives à des fins d'efficacité et de prestation économique de programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes de services communs de sorte qu'un seul ministère ou organisme fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes fédéraux. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Services publics et Approvisionnement Canada, ne figurent pas à titre de charge dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Chambre des communes.

(b) Autres opérations entre apparentés

Les charges inscrites ci-dessous comprennent les services reçus gratuitement tels qu'ils sont décrits à la section (a) de la présente note.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016	2015
Charges – Ministères et organismes du gouvernement fédéral	139 340	139 471
Recouvrements – Ministères et organismes du gouvernement fédéral	13 806	15 065



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

16. Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaire en arrérages

Dans le cadre d'un projet de transformation visant la simplification et la modernisation des processus liés à la paie, les paiements de salaire en arrérages ont été mis en œuvre en juin 2014. La Chambre des communes a donc émis un paiement de transition unique de 49 894 \$ (7 598 101 \$ en 2014-2015) aux employés régulièrement payés à la quinzaine à titre de remplacement de leur paie de base. Ce paiement de transition a été transféré à un compte central géré par Services publics et Approvisionnement Canada, l'organisme de services communs responsable des services de la paie et d'émission des chèques. Ce changement n'a eu aucune incidence sur les dépenses de l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2016; il a cependant nécessité des autorisations de dépenser supplémentaires de la Chambre des communes.

17. Charges par fonction

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016	2015
Députés et agents supérieurs	272 764	248 264
Administration de la Chambre	240 506	235 644
Total des charges	513 270	483 908



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

18. Transfert au Service de protection parlementaire

La Chambre des communes a transféré la responsabilité de la sécurité physique de la Cité parlementaire et sur les terrains de la Colline du Parlement au Service de protection parlementaire, y compris l'administration de toutes les questions financières et administratives connexes ainsi que la responsabilité de la gérance des actifs et passifs. Par conséquent, la Chambre des communes a transféré les actifs et les passifs suivants au Service de protection parlementaire en date du 23 juin 2015.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016
Passifs:	
Indemnités de vacances et congés compensatoires	1 012
Indemnités de départ des employés	1 249
Congés de maladie	1 113
Total des passifs transférés	3 374
Actifs:	
Débiteurs	1
Stocks aux fins d'utilisation	498
Immobilisations corporelles (valeur comptable nette)	33
Total des actifs transférés	532
Transfert au Service de protection parlementaire	(2 842)

Ces actifs et passifs ne sont pas comptabilisés dans ces états financiers.

19. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.